

AAP Mise aux normes des exploitations d'élevage en nouvelles zones vulnérables

Dossier de rédaction de H2o
October 2021

Pour soutenir les agriculteurs éleveurs dans la mise aux normes de leurs exploitations touchées par l'extension des zones vulnérables (arrêté préfectoral du 31/08/2021), l'Agence de l'eau Rhin-Meuse propose d'accompagner la définition des travaux à mettre en œuvre, en visant des solutions alternatives au "tout cuve" et le développement de l'autonomie fourragère et alimentaire des élevages. Le dispositif d'accompagnement proposé s'articule en deux phases : Phase 1 - Réalisation de diagnostics technico-économiques visant à évaluer le système d'exploitation en place en vue d'orienter les agriculteurs vers des systèmes plus herbagers en promouvant l'implantation d'herbe dans leurs systèmes d'élevage et en dimensionnant les besoins de mise aux normes en conséquence (besoins plus réduits dans les systèmes herbagers) ; Phase 2 - Déclinaison d'une offre de mesures adaptées : le diagnostic préalablement établi permettra d'identifier les changements à opérer sur l'exploitation pour une orientation vers un système plus herbager, plus résilient et plus autonome. Dans ce contexte, l'agence de l'eau lance un appel à projets afin de soutenir financièrement la première phase du dispositif auprès de structures publiques et privées (chambres d'agriculture, coopératives...) qui pourraient assurer ces diagnostics technico-économiques groupés. Les diagnostics conseils permettront d'orienter les changements à opérer sur les exploitations et les candidats retenus réaliseront une synthèse des diagnostics regroupés par secteur et élaboreront une stratégie d'accompagnement des éleveurs concernés centrée sur l'herbe et une action de territoire faisant sens pour le maintien et le développement des surfaces en herbe.

Départ des dossiers - 29 novembre 2021